

## Comité de suivi salaires et emploi - 1ère réunion NAO 2026

12 février 2026

# Se serrer la ceinture pendant que d'autres desserrent la cravate

Un salaire brut moyen de 73 690 euros. Près de 1000 salariés payés plus de 100 000 euros bruts annuels. 31 cadres à plus de 200 000 euros par an, dont 5 au-dessus de 300 000 euros. Plus de 50 voitures de fonction, qui nous coûtent tous les ans 1,7 million d'euros. Pas de problèmes de fin de mois à France Télévisions, si on en croit le rapport de la Cour des Comptes, dont le rapporteur de la commission d'enquête sur l'Audiovisuel public, les médias et les réseaux sociaux se délectent ces derniers mois.

À France Télé, ce serait donc fromage ET dessert : « ils se gavent tous, payés avec notre argent » ! Haro sur les salaires à France Télévisions !

Mais face au déficit de 40 millions d'euros en 2025, aux 150 millions d'économies à faire en 2026, **c'est serrage de ceinture pour les salariés**. On le pressent, la diminution des ETP, du coût de la main d'œuvre et de la masse salariale seront encore au menu pour les années à venir. **Dans ce contexte, la NAO 2026 est prévisible** : un trou de moins dans la ceinture, et pour la plupart des salariés, ce sera « jeûne » et « désintox ».

Entendons-nous bien : nous sommes conscients de la situation financière de notre entreprise. Nous savons que nous sommes sous dotés par l'Etat, notre tutelle. Nous savons que faire de la télé, ça coûte bonbon. **Mais nous constatons que pendant que nous nous serrons la ceinture, d'autres desserrent la cravate et se remplissent la panse.**

Les plus de 800 millions d'euros consacrés à l'achat de programmes de flux ou de stock à des producteurs et fournisseurs extérieurs nous retournent l'estomac. Les projets coûteux avortés ou mort-nés, les investissements ratés, les réformes qui multiplient les strates de cadres dirigeants, nous donnent la nausée. Nous sommes estomaqués par le salaire médian annuel à 130.682 euros de 121 cadres hors grille. Par le salaire médian à 120.782 euros de 512 encadrants journalistes, soit le double du salaire médian des 1934 reporters de terrain !

Mais ce sont les salariés qu'on va mettre à la diète. Trop bien payés, ils bénéficient des dispositions d'un accord collectif « *obsolète et rigide, qui empêche toute transformation* » de l'entreprise, selon la cour des comptes. Un accord qui, s'il n'était pas lu seulement au travers des verres déformants de la productivité maximale de la ressource humaine, permettrait à France Télévisions de se « vendre » auprès de ceux que vousappelez les « jeunes talents » : des missions qui font du sens, une compensation en temps de l'investissement professionnel, des salaires, il faut le dire, corrects.

Et si nous sommes ici avec vous aujourd'hui, c'est aussi parce que notre accord collectif le prévoit : le comité des salaires et de l'emploi, c'est l'article 2.2 du livre 1, c'est ce qui subsiste du paritarisme que nous connaissons avant 2013, **c'est l'ultime disposition qui oblige la direction à un minimum de transparence sur les salaires, les augmentations et l'emploi.** C'est le caillou dans vos lentilles, dont vous voulez vous débarrasser en dénonçant notre accord collectif.

N'en doutons pas, tous ces restes et rogatons des temps anciens qui permettent aux représentants des salariés d'exercer un suivi et un droit d'interpellation de la direction sur les sujets des salaires et de l'emploi, n'auront plus leur place dans le texte de ce que vous appelez le « nouveau contrat social ».

**Alors un peu de décence. En 2026, le « il n'y a pas d'argent » alors que certains continuent à festoyer, on ne le digèrera pas.**